

**Conseil communal
Echandens**

Procès-verbal de la séance du 27 mai 2019

Ordre du jour :

Appel

1. Adoption de l'ordre du jour ;
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 3 décembre 2018 ;
3. Préavis N° 01/2019 – Remplacement et modernisation de l'éclairage public à la rue de la Petite Forge ;
4. Préavis N° 02/2019 - Crédit pour la démolition de la salle villageoise du Saugey et annexes (Bât. ECA 115, 116, B22) ;
5. Préavis N° 03/2019 - Extension du droit distinct et permanent de superficie, désigné ci-après DDP, en faveur de Masson & Cie SA à Echandens – Parcelles N° 235 & 1380 ;
6. Élection complémentaire à la commission Achat et Vente d'immeubles ;
7. Communications municipales ;
8. Communications du Bureau ;
9. Divers et propositions individuelles ;

Le Président, M. Daniel Dietrich, ouvre la séance à 20h précises en saluant les membres de la Municipalité, les Conseillères et Conseillers, la presse et le public. Il constate que l'Assemblée a été régulièrement convoquée, conformément à l'art. 49 du Règlement du Conseil communal.

Il annonce l'absence des personnes qui se sont excusées pour la séance, soit :

Mme Amélie Gilliéron et MM. Sébastien Baconnier, Jean-Marc Bridy, Philippe Gandillon, Alex Martin, Francisco Ruiz.

Appel

La secrétaire procède à l'appel qui fait ressortir la présence de 53 membres du Conseil. Le quorum étant atteint, conformément à l'article 52 du Règlement du Conseil communal, l'assemblée peut donc valablement délibérer.

Non-excuse : M. Yann Gyger.

1. Adoption de l'ordre du jour

M. Daniel Dietrich demande à l'assemblée si l'ordre du jour suscite des commentaires. Cela n'étant pas le cas, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

2. Adoption du Procès-verbal de la séance du 3 décembre 2018

M. Daniel Dietrich apporte une petite correction à la page 127, point 1, Adoption de l'ordre du jour, 4^{ème} ligne : Le libellé correct est « De ce fait, les conclusions du préavis N° 08/2018 devraient être ... » au lieu de « préavis N° 09/2018 ». Il demande s'il y a d'autres remarques concernant ce PV.

M. Jacques Perrinjaquet intervient concernant la page 134, milieu du 2^{ème} paragraphe. Le libellé correct est « ... qui ont voté lors du conseil du **25 juin** » au lieu de « ... qui ont voté lors du conseil du 1^{er} octobre ».

M. Daniel Dietrich le remercie et confirme que la correction sera apportée au PV.

M. Jacques Perrinjaquet ajoute une remarque sur le fond de ce même paragraphe. Le 25 juin, 11 personnes étaient excusées, 1 personne non-excusee et 1 personne s'était récusée. Ce qui amène le nombre à 13 personnes entre le total des Conseillers et les 47 personnes pouvant voter. Il estime donc étrange qu'il soit reproché à ces 13 personnes de ne pas avoir répondu au questionnaire. De ce fait, il propose de biffer ce paragraphe du PV.

M. Daniel Dietrich explique la raison de ce paragraphe. Le commentaire du Bureau était de préciser qu'il est impératif de répondre à tout questionnaire, invitation ou autre en tant qu'élu. Le formulaire proposé par la Municipalité donnait en outre la possibilité de ne pas se prononcer. Ce message reste valable de toute façon, mais si le Conseil désire que ce paragraphe soit enlevé, il faut procéder à un vote.

M. Pierre Etter demande pour quelle raison ce paragraphe devrait être enlevé.

M. Jacques Perrinjaquet estime qu'il n'est pas opportun de le faire figurer dans un PV qui sera publié.

M. Daniel Dietrich met en vote la suppression du paragraphe : la majorité du Conseil vote pour le maintien du paragraphe.

Le PV de la séance du 3 décembre 2018, après corrections, est adopté à l'unanimité.

3. Préavis N° 01/2019 – Remplacement et modernisation de l'éclairage public à la rue de la petite Forge

M. Daniel Dietrich passe la parole à M. Christian Müller, municipal responsable du préavis, qui n'a rien à ajouter.

M. Daniel Dietrich passe la parole à M. Antoine Gerber, Président de la commission des routes + évacuation et épuration des eaux qui n'a rien à ajouter à son rapport. Aucun autre membre de la commission ne souhaite s'exprimer.

M. Daniel Dietrich passe la parole à M. Christian Zünd, Président de la commission des finances qui n'a rien à ajouter à son rapport. Aucun autre membre de la commission ne souhaite s'exprimer.

M. Daniel Dietrich ouvre la discussion sur le préavis N° 01/2019. Personne ne demandant la parole, il clôt la discussion et lit les conclusions dudit préavis :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- vu le préavis municipal N° 01/2019
- vu le rapport de la Commission des routes + évacuation et épuration des eaux
- vu le rapport de la Commission des finances
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE A L'UNANIMITE

- d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 26'310.00 pour le remplacement de l'éclairage public de la Rue de la Petite Forge.
- de prélever ce montant sur nos liquidités.
- d'amortir cette somme sur un délai maximum de 20 ans et/ou de prélever tout ou partie sur un Fonds et/ou une Réserve.

4. Préavis N° 02/2019 – Crédit pour la démolition de la salle villageoise du Saugey et annexes (Bât. ECA 115, 116, B22)

M. Daniel Dietrich passe la parole à M. Eric Maillefer, municipal responsable de ce préavis, qui n'a rien à ajouter. Il demande néanmoins à ce que la parole soit donnée au Syndic.

M. Jerome De Benedictis précise que le dernier paragraphe du rapport de la commission des finances a surpris la Municipalité. Ce paragraphe concerne l'avenir de cette place et le centre du village, mais pas le sujet du préavis N° 02/2019. La Municipalité répondra aux propos de la Commission des finances dans les communications municipales, point 7 de l'ordre du jour.

M. Daniel Dietrich le remercie et passe la parole à Mme Delphine Zurn, Présidente de la commission Achat et vente d'immeubles qui n'a rien à ajouter à son rapport.

M. Daniel Dietrich passe la parole à M. Christian Zünd, Président de la commission des finances qui n'a rien à ajouter ni à retirer à son rapport.

M. Daniel Dietrich invite les autres membres des deux commissions à s'exprimer puis met en discussion le préavis N° 02/2019.

M. Luc Vittoz trouve ce projet un peu flou. Il ne voit pas la nécessité d'aménager une place de jeux pour enfants, puisque l'ancienne place derrière l'Auberge n'était pas vraiment utilisée et que la grande place de jeux n'est qu'à environ 20 mètres.

M. Eric Maillefer le remercie et répond qu'à ce jour il n'y a pas de projet concret pour une place de jeu. Il y aura quelques jeux, éventuellement des balançoires surtout pour les clients de l'Auberge et de manière temporaire, en attendant une décision concernant l'ensemble de la place. Il ne s'agit en aucun cas d'une concurrence pour l'autre place de jeux.

M. Youri Borboën partage l'avis de M. Vittoz et demande s'il est possible d'avoir la présentation, prévue dans les communications municipales, avant le vote du présent préavis. Ce complément d'information pourrait influencer le vote du Conseil.

M. Jerome de Benedictis répond qu'il n'y aura pas de « présentation » mais une simple annonce comme quoi l'étude a débuté.

M. Daniel Dietrich ajoute que l'aménagement du Saugey est une problématique différente. Ce soir, le Conseil décidera de la démolition de la grande salle.

M. Thierry Lambelet estime que le montant pour le désamiantage est important et voudrait en connaître la raison.

M. Eric Maillefer le remercie de la question. La Municipalité a mandaté un bureau spécialisé qui a confirmé la présence d'amiante dans tout le bâtiment. Le rapport de ce bureau est à disposition au bureau communal.

M. Thierry Lambelet demande si cette amiante date de la réfection de la grande salle en 1975.

M. Eric Maillefer répond qu'il n'y a pas d'historique à ce sujet.

M. Giovanni Dietler estime que si le problème d'amiante est si sérieux, il serait préférable que le Conseil ne siège plus dans cette salle puisqu'elle est dangereuse.

M. Eric Maillefer le rassure en précisant que c'est au moment du démontage et de la manipulation que le danger est présent. Tant qu'on n'y touche pas il ne se passera rien.

Plus personne ne demandant la parole, M. Daniel Dietrich clôt la discussion et lit les conclusions dudit préavis :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- vu le préavis municipal No 02/2019,
- vu le rapport de la Commission achat et vente d'immeubles chargée d'étudier cet objet,
- vu le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE A LA MAJORITE (49 OUI – 3 NON)

- d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 122'400.00 pour la démolition de la salle villageoise du Saugey et le réaménagement de la place vacante.
- d'autoriser la Municipalité à prélever ce montant sur nos liquidités.
- de prélever tout ou partie sur un Fonds et/ou une Réserve.

5. Préavis N° 03/2019 – Extension du droit distinct et permanent de superficie, désigné ci-après DDP, en faveur de Masson & Cie SA à Echandens – Parcelles N° 235 & 1380

M. Daniel Dietrich passe la parole à M. Eric Maillefer, municipal responsable de ce préavis, qui estime que le préavis est assez explicite. Il donne l'opportunité à la commune de valoriser cette parcelle restante. Il n'a rien d'autre à ajouter à son préavis.

M. Daniel Dietrich passe la parole à Mme Delphine Zurn, Présidente de la commission Achat et Vente d'immeubles, qui n'a rien à ajouter à son rapport. Aucun autre membre de la commission ne souhaite s'exprimer.

M. Daniel Dietrich passe la parole à M. Christian Zünd, Président de la commission des finances qui n'a rien à ajouter à son rapport.

M. Daniel Dietrich demande si un autre membre de la commission désire s'exprimer.

M. Jacques Perrinjaquet répond que l'avis de la commission des finances n'a pas été demandé, mais qu'elle l'a néanmoins donné. Il propose un amendement des conclusions du préavis, soit d'ajouter « vu le rapport de la commission des finances ».

M. Daniel Dietrich le remercie et propose au Conseil de voter cet amendement, qui est accepté à l'unanimité.

Plus personne ne demandant la parole, M. Daniel Dietrich clôt la discussion et lit les conclusions du préavis :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- vu le préavis municipal No 03/2019,
- vu le rapport de la Commission achat et vente d'immeubles chargée d'étudier cet objet,
- vu le rapport de la Commission des finances
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE A L'UNANIMITE

- d'étendre le droit de superficie à Masson & Cie SA, d'une surface de 11'100 m² grevant la parcelle N° 235 (1379), à la parcelle N° 1380, pour une surface de 1'407 m².
- d'autoriser la Municipalité à signer les actes authentiques nécessaires sous réserve des autorisations légales.

6. Election complémentaire à la Commision Achat et vente d'immeubles

M. Daniel Dietrich annonce que M. Thierry Pache a démissionné en date du 26 avril dernier de la Commission Achat et vente d'immeubles, notamment pour des raisons de collusion avec les séances de la commission des finances. De ce fait, un nouveau membre doit être élu à cette commission. Il demande s'il y a des candidats.

Mme Céline Pache présente la candidature de Mme Doris Laydu, qui accepte d'être candidate.

M. Daniel Dietrich demande s'il y a d'autres candidats, ce qui n'est pas le cas. Mme Doris Laydu est élue par acclamation.

7. Communications municipales

Mme Katharina Zurn :

1. Collège du Chaney

La chaudière à mazout (année 1984) du Collège du Chaney aurait dû être remplacée.

La Municipalité a décidé de la supprimer et de relier le circuit de cette dernière à la chaudière à gaz actuelle qui se trouve à côté de la salle de gymnastique. Après différentes modifications techniques, le système qui est plus rationnel fonctionne bien.

2. Eglise

Les murs de l'église ont considérablement séché grâce au système électrophysique. La Municipalité a décidé en décembre dernier de refaire la peinture à l'intérieur du bâtiment, de nettoyer le sol en pierre et de rafraîchir les parquets. En même temps, deux nouveaux radiateurs électriques ont été installés à l'entrée de l'église, les anciens ne fonctionnaient plus correctement. Coût total des travaux : Fr. 13'190.55.

M. Xavier Dutruit :**1. Centre du village**

La Municipalité s'est adjoint l'aide d'un bureau d'urbanistes pour l'élaboration d'un cahier des charges, afin de vous proposer un préavis de crédit d'études dans le courant du 2ème semestre 2019. De plus amples détails vous seront communiqués lors du prochain conseil.

M. Christian Müller :**1. Rte de la Gare / rte de Bremlens**

Le dossier du projet de réaménagement de la route de la Gare et de la route de Bremlens a reçu un préavis positif de la part des différents services cantonaux. Il nécessitera néanmoins quelques modifications mineures. Pourront ensuite suivre les étapes de mise à l'enquête, mise en soumission et établissement du préavis municipal.

Le début de l'exécution des travaux devrait se faire dans le premier semestre 2020.

2. Chemin du Muveran

L'étude de requalification du chemin du Muveran, confiée à un bureau spécialisé est finalisée. La Municipalité donnera suite à ce dossier selon les étapes habituelles, de manière à ce qu'il puisse être concrétisé fin 2020, début 2021.

3. Giratoire de la rte d'Ecublens / rte de la Chocolatière / Ch. Des Jordils

La Municipalité poursuit les démarches liées au dossier du giratoire susmentionné auprès du canton. Giratoire qui était initialement lié au plan de quartier du Grand-Pré et pour lequel, des accords avec le service du développement territorial (SDT) liés à des surfaces d'assolements doivent être trouvés.

Le projet devrait être prochainement envoyé pour la mise à l'enquête auprès des services cantonaux concernés.

4. Éclairage public et jointoiement de la place du Saugey

Comme vous avez sans doute pu le constater si vous avez transité par le centre du village, des travaux de rénovation de l'éclairage public de la place du Saugey ont commencé, une partie des luminaires ont déjà été remplacés. La mise en place des appliques dans le passage Diserens sera effectuée dans les jours à venir. La dernière partie des travaux concernant la place pavée et plus précisément « le jointoiement » qui est l'action de combler les espaces entre les pavés, sera effectué la deuxième quinzaine du mois de juin par un artisans paveur.

5. ERM

La révision du plan général d'évacuation des eaux intercommunales communément appelé « PGEEi », étape indispensable au raccordement à l'ERM arrive à bout touchant. Il devrait être signé par la cheffe du département dans les semaines à venir. Suivront ensuite les étapes de mise à l'enquête et d'établissement du préavis municipal en vue des travaux.

M. Eric Maillefer :**1. Parc du Levant**

Suite à de forts vents, un arbre s'est brisé en partie, occasionnant la chute d'une grosse branche. Heureusement, cet événement n'a provoqué aucun incident. La zone a été immédiatement sécurisée et la Municipalité a fait appel en urgence à un expert. Celui-ci a constaté que cet érable argenté présentait un danger car une grande partie du tronc et des branches était pourrie intérieurement. Les recommandations de l'expert étaient l'abattage de l'arbre. Un bûcheron a alors été mandaté et a procédé à l'abattage et à l'évacuation de cet

l'arbre. Un bûcheron a alors été mandaté et a procédé à l'abattage et à l'évacuation de cet érable. En compensation, la Municipalité a décidé de planter un chêne rouge d'Amérique d'une taille déjà respectable, pour un coût de Fr. 560.--.

2. Service de voirie et des espaces verts

La commune d'Echandens a pris l'engagement de ne plus utiliser de désherbant, et de glyphosate en particulier. Outre le désherbage manuel, il fallait trouver une solution pour des surfaces importantes, comme le cimetière, les zones pavées ou les abords des chemins piétonniers.

Plusieurs systèmes ont été testés et finalement le choix s'est porté sur l'acquisition d'une machine à eau bouillante. La commune a pu bénéficier d'un rabais important en achetant un modèle de démonstration n'ayant que 15 heures d'utilisation.

Coût avec les accessoires : Fr. 24'081.--. Une commune voisine nous a déjà contactés, car très intéressée à louer cette machine.

3. Ferme du Château

Le service de voirie va libérer ce bâtiment prochainement. La Municipalité a demandé une offre à deux bureaux d'architecture pour une étude de faisabilité en vue d'un projet de bâtiment sur les parcelles Nos 140 et 141.

C'est finalement le bureau Uni-Architectes basé à Prilly qui a été mandaté pour cette étude. L'intention de la Municipalité est la construction d'appartements adaptés pour les seniors.

4. Personnel

Mme Valentine Allaz, engagée au début 2019, a terminé la période d'essai avec succès. La Municipalité a donc confirmé cet engagement et se réjouit de cette collaboration.

MM. Jerome De Benedictis / M. Eric Maillefer : Présentation ppt concernant le fonctionnement et le financement de la déchetterie : (Ndlr : cette présentation sera transmise aux Conseillers par email).

M. Jerome De Benedictis invite les conseillers à poser d'éventuelles questions suite à la présentation.

M. Markus Christen estime que la présentation était très bien faite et demande s'il est prévu de transmettre cette information aux habitants.

Jerome de Benedictis répond que ces informations figurent de façon succincte dans le journal d'Echandens du mois d'avril, sauf pour les mesures concernant les deux petits containers pour les plastics durs. Ces mesures sont plus récentes et les habitants les découvrent à la déchetterie ou dans le prochain journal. Aucune autre communication à la population n'est prévue.

M. Edy Bridy suggère de faire figurer ces informations sur le site internet de la commune.

Mme Natalie Gisling demande si les calculs ont été faites par rapport aux sacs vendus ou aux sacs évacués.

M. Jerome de Benedictis répond qu'il s'agit d'un calcul par tonne de déchets récoltés et traduit en poids moyen d'un sac de 35 litres.

M. Samy Pache demande si une différence a été observée depuis le sac taxé et la situation avant taxation du sac. Est-ce que le sac taxé a apporté quelque chose par rapport au tri des déchets ?

M. Eric Maillefer répond qu'avant tout était payé par l'impôt communal. Tout ce qui pouvait être valorisé était dans les sacs avant, mais est trié actuellement. Par contre, tout ce qui est incinérable plastique doit être dans les sacs taxés.

M. Paul Diserens pose une question en sa qualité de membre de la commission de recours en matières fiscales, concernant la pondération du nombre d'entreprises. Est-ce qu'il s'agit d'entreprises non-taxées car inactives ?

M. Jerome De Benedictis répond qu'il s'agit d'un « taux forfaitaire » calculé par le Canton. En réalité, il y a parmi les 205 entreprises certaines à raisons individuelles, sans activités, non-inscrites au registre du commerce. Celles-ci pourraient échapper éventuellement à une imposition forfaitaire des entreprises. Il ne sait pas si cela est applicable à Echandens. Il rappelle qu'il s'agit d'un chiffre parmi les variables.

M. Peter Rotrock demande si pour améliorer une gestion écologique, il est question d'inciter les gens à diminuer les emballages.

M. Jerome de Benedictis répond que la politique de la gestion des déchets au niveau communal est assez compliquée. La Municipalité essaie de rendre la population attentive à la problématique, par exemple en achetant des recharges au lieu d'acheter un bidon de lessive, cela prend moins de place au niveau déchet. Mais la Commune n'intervient pas sur la politique cantonale ou fédérale. Limiter la quantité d'emballages plastiques consommée par l'habitant est hors de portée de la Commune.

M. Eric Maillefer précise que la commune utilise par exemple lors de toutes les manifestations de la vaisselle lavable au lieu de jetable. Le citoyen doit se responsabiliser lui-même et essayer de diminuer sa propre consommation.

Reprise des communications municipales :

M. Jerome de Benedictis :

En préambule à ses communications annonce qu'il était convenu avec le Président du Conseil qu'un amendement aux conclusions du préavis No 03/2019 sera présenté par la Municipalité. Il a oublié de le faire et présente ses excuses au Président.

1. PPA Grand-Pré

En date du 16 janvier 2019, le Tribunal d'Arrondissement de la Côte nous informait du retrait du recours contre la décision du Conseil Communal sur le PPA Grand-Pré. Comme annoncé lors de la séance de décembre, ce retrait était impératif pour que la Municipalité reprenne les réflexions sur ce projet. Compte tenu de cette évolution positive, la Municipalité a donc rencontré les porteurs du projet du PPA Grand-Pré ainsi que leurs mandataires pour évoquer l'avenir de cette parcelle. Dans cette optique, nous avons le plaisir de convier les Conseillères et Conseillers Communaux à un atelier participatif le lundi 2 septembre prochain. Les modalités de cet atelier vous seront communiquées prochainement.

2. PALM

Comme quelques-uns d'entre vous ont pu le voir durant la Conférence d'Agglomération de jeudi passé, la Municipalité a signé le protocole additionnel du PALM, renonçant à déposer une nouvelle version de ce dernier. En effet, il convient tout d'abord de réaliser les mesures prévues dans les versions 2007, 2012 et 2016 avant d'envisager une nouvelle mouture.

3. Prochaines Manifestations

Comme vous avez pu le découvrir dans le journal d'Echandens, l'inauguration de la nouvelle salle villageoise se tiendra les 4, 5 et 6 octobre. La partie officielle, pour laquelle vous

recevrez une invitation personnelle, se tiendra le samedi 5 octobre à 11h00. Le programme détaillé du weekend sera révélé dans le courant de l'été.

Nous vous prions également de bien vouloir prendre note des dates suivantes :

Le vendredi 8 novembre, la Municipalité a le plaisir de vous convier au traditionnel et récréatif « Repas des Bénévoles », dont le concept a quelque peu évolué et que la Municipalité se réjouit de vous présenter.

Le weekend des 22, 23 et 24 novembre, les Artistes et Artisans vous accueilleront à nouveau pour le Marché de Noël à la Salle des Utins.

4. Chantier de la Salle Villageoise et de la Voirie

L'avancement des travaux suit les prévisions et l'Entreprise Générale devrait comme convenu remettre les travaux au début du mois d'août. S'en suivra une période dédiée à l'installation du mobilier, de la technique scénique, des finitions et des tests. Les premières locations seront possibles à compter de la mi-octobre.

5. Jeux Olympiques de la Jeunesse 2020

Le Comité d'Organisation des JOJ a convié deux écoliers de chaque commune du Canton de Vaud, ainsi qu'un accompagnant, à une cérémonie de remise du drapeau des JOJ au Stade Pierre-de-Coubertin à Lausanne le jeudi 19 septembre 2019. J'aurai donc le plaisir d'accompagner deux de nos jeunes concitoyens à cette cérémonie à la suite de laquelle nous rentrerons à Echandens pour hisser le drapeau des JOJ sur l'administration communale, tel que proposé par le Comité d'Organisation aux Communes pour montrer notre soutien à ce magnifique événement.

6. Centre Aquatique région Morges

Suite à la présentation des enjeux financiers liés au Centre Aquatique, la Municipalité a décidé de soutenir ce magnifique projet. En effet, il est indispensable d'offrir à nos enfants et aux écoles un lieu dédié à la natation et à son apprentissage. De plus, ce projet offrira aux habitants de la région et aux visiteurs un lieu aux multiples fonctions pour le bonheur de tous. Se basant sur un amortissement de l'investissement sur 30 ans, le coût total annuel de cette infrastructure régionale serait inférieur à Fr. 60'000.-- pour la Commune d'Echandens. La Municipalité se prononce également positivement sur cet investissement compte tenu de l'utilité d'un centre aquatique pour notre région. Seules quelques précisions sont attendues par la Municipalité, à savoir la politique tarifaire exacte, le plafonnement des coûts (investissement et fonctionnement) ainsi que les garanties à long terme sur le projet. En cas de confirmation positive sur ces derniers points, la Municipalité d'Echandens manifestera son soutien au projet auprès de la Commune de Morges et attendra la décision de cette dernière pour présenter un crédit d'investissement au Conseil Communal.

7. Personnel Communal

Suite au souhait de Mme Natacha Chevalley de vouloir réorienter sa carrière professionnelle, la Municipalité a mis au concours le poste d'assistant au contrôle des habitants. Le choix de la Municipalité s'est porté sur Monsieur Loïc Gesseney. Nous remercions Mme Chevalley pour tout le travail fourni et lui souhaitons plein succès pour son avenir. Nous souhaitons également la bienvenue à M. Gesseney au sein du personnel de la Commune d'Echandens. Comme annoncé dans le Budget 2019, la Municipalité a mis au concours le poste de Bureau Technique au travers d'une société de recrutement. L'excellente collaboration avec cette société a mené à la nomination de Mme Catherine Baehler, qui prendra ses fonctions le 1er août 2019. Nous lui souhaitons également la bienvenue au sein du personnel de la Commune.

8. Communications du Bureau

Visite des coulisses de la Fêtes des vigneron le 12 juin 2019 : M. Daniel Dietrich demande s'il y a des questions à ce sujet, ce qui n'est pas le cas.

Sortie du Conseil le 22 juin 2019 : Il rappelle que sept conseillers n'ont pas encore répondu à l'invitation malgré que le délai fût jusqu'au 15 mai 2019 et demande aux personnes concernées de le faire.

Conseil communal du 7 octobre 2019 : Il annonce que cette séance aura lieu dans la salle du Grand Conseil au Château à Lausanne. Les transports publics offrent diverses solutions pour s'y rendre. Toutefois, si un certain nombre de conseillers désirent qu'un bus soit organisé, ces personnes sont priées de le faire savoir à Mme Thérèse Maillefer jusqu'au 13 septembre prochain. Le Bureau avisera en fonction du nombre de sollicitations.

Elections fédérales du 20 octobre 2019 : Le Bureau électoral doit être élargi pour cette occasion. Il faudra environ 12 personnes supplémentaires. Il remercie les Conseillers de s'annoncer à Mme Thérèse Maillefer jusqu'au prochain Conseil du mois de juin.

Résultats des votations

Initiative fédérale 10/02/19 "Stopper le mitage" :

bulletins valables : 676 – nombre de oui : 254 – nombre de non : 422 - taux de participation : 43.69%

Elections du Conseil d'Etat 17/03/2019 :

bulletins valables : 625 – Mme Rebecca Ruiz 280 voix – M. Pascal Dessauges 271 voix

Votations fédérales 19/05/19

"Réforme fiscale et financement de l'AVS" :

bulletins valables : 786 – nombre de oui : 662 – nombre de non : 124 - taux de participation : 50%

« Directive de l'UE sur les armes »

bulletins valables : 787 – nombre de oui : 546 – nombre de non : 241 - taux de participation : 49.94%

Prochain Conseil communal : 24 juin 2019

9. Divers et propositions individuelles

M. Luc Martin se réfère au règlement du Conseil communal, chapitre 2 « Droit des conseillers et de la municipalité », art 57 et 58 et dépose un postulat dont le texte est retranscrit ci-dessous :

***POSTULAT** : Zone de village selon PGA de la parcelle RF n° 26 à la Place du Saugey. (réf art 57 et 58 du règlement du conseil communal de 2015)*

J'invite la municipalité à étudier l'opportunité de se rendre acquéreur de tout ou partie de la zone de village incluse dans la parcelle n° 26.

Cette partie de zone de village, d'une surface d'environ 2'500 m², appartenait à feu Madame Lisette Aguet-Reymond et comporte les immeubles Place du Saugey 1 (café du Léman) et Place du Saugey 3 (villa, garages et pelouse avec le cèdre).

En fonction des études en cours par la municipalité pour l'aménagement global de la Place du Saugey, cette acquisition permettrait d'harmoniser et surtout maîtriser la vision de la collectivité sur des éléments urbanistiques et sociétaux.

En conclusion je souhaite que la municipalité puisse rédiger et présenter un rapport quant à l'étude et analyse de cette opportunité.

En vous remerciant de votre attention, Mesdames et Messieurs les membres du conseil, Madame et Messieurs les membres de la municipalité, je laisse le président poursuivre selon les articles 59 et suivants de notre règlement.

Luc MARTIN.

M. Daniel Dietrich le remercie et donne lecture de la définition de « postulat » du règlement du Conseil communal. Il explique ensuite la procédure d'un dépôt de postulat.

Le Conseil doit décider si le postulat est recevable, ce qui est le cas. (46 oui – 6 abstentions).

M. Daniel Dietrich passe la parole à M. Jerome de Benedictis.

M. Jerome de Benedictis annonce que si le Conseil décide de transmettre le postulat à la Municipalité, il sera traité par la commission municipale qui étudie le dossier de l'aménagement du centre du village. Au nom de la Municipalité, il annonce que le postulat semble assez clair. Un rapport sera alors rédigé.

M. Daniel Dietrich ouvre la discussion.

M. Paul Diserens demande si M. Luc Martin sait si la famille désire vendre la parcelle en question.

M. Luc Martin répond que tel n'est pas le cas. Il estime simplement qu'il pourrait être intéressant pour la commune d'acquérir ce terrain.

M. Francisco Fiol demande si le coût d'une telle opération est connu.

M. Luc Martin répond qu'il ne connaît pas de chiffre, mais qu'il s'agira certainement d'un chiffre avec six zéro derrière. Ce qu'il faut néanmoins savoir c'est que pour une telle transaction il y aura entre 40 et 50% d'impôts (succession, impôts sur le gain immobilier et droits de mutation).

M. Jacques Perrinjaquet précise qu'il a voté pour la recevabilité du postulat et rappelle qu'un postulat n'a pas d'effet contraignant pour la Municipalité, mis à part le rapport qui doit être rendu au Conseil.

M. Jerome de Benedictis se renseigne quant à la surface de la parcelle. M. Luc Martin parlait de 2500 m², là où le registre foncier indique une parcelle d'environ 5300 m².

M. Luc Martin précise que le postulat ne concerne pas toute la parcelle, mais uniquement la partie située en zone village.

M. Tomislav Brkic annonce qu'il fait partie des héritiers et que la procédure de succession n'est de loin pas encore terminée. De ce fait, il estime qu'il est un peu tôt pour discuter d'une éventuelle vente.

M. Daniel Dietrich le remercie mais indique que rien n'empêche le Conseil d'accepter ce postulat.

Plus personne ne demandant la parole, M. Daniel Dietrich clôt la discussion et donne lecture de l'art 60 du règlement du Conseil communal.

Le conseil doit décider s'il désire prendre en considération immédiatement le postulat, ce qui est le cas (48 oui – 4 abstentions).

Le Conseil doit décider s'il veut renvoyer le postulat à la Municipalité pour rédiger un rapport dans les 12 mois, ce qui est le cas. (46 oui – 6 abstentions). Le postulat sera donc remis à la Municipalité pour étude et rapport dans les 12 mois.

M. Daniel Dietrich invite les Conseillers à poursuivre avec le point « Divers et propositions individuelles ».

M. Fabien Descoedres demande ce qui est prévu pour les sorties scolaires suite à l'arrêt du Tribunal Fédéral de 2017.

Mme Katharina Zurn annonce que dans l'établissement scolaire Préverengues et environs, les frais seront pris en charge en cas de difficulté. Un Fonds existe et la situation serait traitée au cas par cas.

M. Fabien Descoedres la remercie et précise que dans une ville de sa connaissance, le Conseil communal a voté un budget d'environ CHF 150'000.- pour pouvoir assumer les sorties scolaires. Il estime qu'il s'agit d'une somme importante et se demande si un poste est à prévu au prochain budget.

Mme Katharina Zurn confirme qu'un prochain budget prendra en considération ce point.

M. Luc Vittoz demande si la Municipalité prendra, comme d'autres communes l'ont fait, une décision quant aux voyages d'études en avion.

Mme Katharina Zurn confirme que des discussions ont eu lieu et la tendance est de diminuer les voyages en avion. Néanmoins, rien n'est encore décidé.

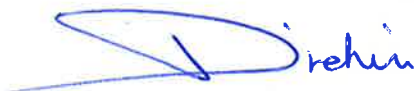
M. Luc Vittoz remercie la Municipalité de l'animation organisée au centre du village, lors du passage du Tour de Romandie. Il y est très sensible, car lors du dernier passage en 2013, la Municipalité de l'époque avait estimé qu'une information, voire une animation coûtait trop cher.

M. Charles Richard revient sur un contrôle radar effectué récemment dans la zone 30 du village et demande s'il y a un retour officiel.

M. Christian Müller répond qu'il n'y a pas eu de retour. La Municipalité a été informée par les citoyens qu'un radar avait été posé mais aucun retour officiel n'a eu lieu. Le radar a d'ailleurs été posé une deuxième fois. Il en informera les Conseillers le cas échéant.

La parole n'étant plus demandée, M. Daniel Dietrich clôt l'assemblée vers 21:40.

Le Président :



Daniel Dietrich



La Secrétaire :



Thérèse Maillefer